

APicité® 2020

Les collectivités se mobilisent et apportent un soutien croissant à la cause de l'abeille malgré l'urgence sanitaire

Bonjour,

L'Union Nationale de l'Apiculture Française est fière de présenter le palmarès du label APicité® 2020.

Vous avez été nombreux à diffuser les informations relatives à APicité® à vos élus et nous vous en remercions grandement. Effectivement, cette cinquième édition a tenu toutes ses promesses en dépit d'une année marquée par l'urgence sanitaire qui a fortement mobilisé les collectivités locales. En témoigne le nombre de lauréats qui progresse pour la cinquième année consécutive avec 57 labellisés (52 en 2019). Ce succès reflète le souhait de nombre de collectivités de se faire le relais d'une des préoccupations croissantes des citoyens : la protection de l'environnement.

Une biodiversité préservée contribue à la qualité du cadre de vie et les élus locaux y sont de plus en plus attentifs. Ils sont très sollicités par leurs administrés en ce sens. A ce titre, on peut constater à travers la diversité des collectivités récompensées par APicité® (rurales, périurbaines, urbaines) que cette demande citoyenne trouve un écho à la ville comme à la campagne, aux quatre coins de la France.

La volonté et le courage des élus, avec leurs équipes, dans les différentes thématiques constituant le label Apicité® mettent bien en évidence que ce n'est pas qu'un problème de budget mais aussi de décisions et d'orientations pour améliorer ou conserver un cadre de vie.

Dans cette perspective, l'abeille demeure un des révélateurs les plus parlants de la qualité environnementale d'un territoire et un fantastique vecteur de communication.

APicité® valorise ainsi la défense de l'abeille, de l'apiculture et des pollinisateurs sauvages, mais vise aussi à soutenir un projet municipal axé sur le développement durable et ses composantes (la biodiversité, une la gestion saine des espaces verts et la sensibilisation des habitants).

Malgré un contexte défavorable, la qualité des candidatures a également été au rendez-vous. Il faut rendre hommage au volontarisme des collectivités lauréates qui engagent des actions fortes et engagées telles que sur la menace du frelon asiatique : piégeage des reines au printemps, aide à la destruction des nids et communication auprès des habitants. L'on pourra citer également l'exemple de certaines collectivités ayant pris des arrêtés interdisant l'usage de pesticides.

Actuellement, 107 collectivités sont en cours de labellisation, si vous estimez que votre collectivité mérite d'être valorisée pour son volontarisme en faveur de l'abeille, n'hésitez pas à l'encourager à postuler pour APicité 2021 !

En vous remerciant sincèrement de permettre au label APicité de grandir à chaque nouvelle édition.

APicité® 2020 en quelques chiffres :

- Nombre de labellisés : 57
 - 1 abeille : 25
 - 2 abeilles : 22
 - 3 abeilles : 10
- Renouvellements : 31
- 1eres candidatures : 26

PALMARES 2020

COLLECTIVITE	Département	Abeilles	Renouvellement ou 1ère candidature
Agglomération de la région de Compiègne	60	2 abeilles	1ere candidature
Arrigas	30	1 abeille	1ere candidature
Bessenay	69	1 abeille	1ere candidature
Bohal	50	2 abeilles	renouvellement

Boissy-Saint-Léger	94	1 abeille	renouvellement
Bresse Vallons	1	2 abeilles	1ere candidature
Castelnau-de-Médoc	33	2 abeilles	renouvellement
Châtelailon-Place	17	1 abeille	1ere candidature
Clermont-Ferrand	63	2 abeilles	renouvellement
Cournonsec	34	1 abeille	1ere candidature
Dijon	21	3 abeilles	renouvellement
Entraygues-sur-Truyère	12	3 abeilles	renouvellement
Evecquemont	78	1 abeille	1ere candidature
Franconville-la-Garenne	95	1 abeille	1ere candidature
Houdemont	54	3 abeilles	renouvellement
La Flèche	72	3 abeilles	renouvellement
La Garde	83	2 abeilles	1ere candidature
La Grigonnais	49	3 abeilles	renouvellement

Lamontélarié	81	2 abeilles	renouvellement
Lanildut	29	3 abeilles	renouvellement
Le Chesnay-Rocquencourt	78	1 abeille	1ere candidature
Leigné-les-Bois	86	1 abeille	1ere candidature
Malataverne	26	1 abeille	1ere candidature
Marckolsheim	67	3 abeilles	renouvellement
Mende	48	2 abeilles	renouvellement
Mèze	34	2 abeilles	renouvellement
Montaud	34	1 abeille	1ere candidature
Montbonnot Saint Martin	38	2 abeilles	1ere candidature
Néoules	83	1 abeille	1ere candidature
Odars	31	1 abeille	1ere candidature

Ormoy la Rivière	91	1 abeille	1ere candidature
Pernes-les-Fontaines	84	3 abeilles	renouvellement
Pléneuf-Val-André	22	1 abeille	1ere candidature
Saint-Affrique	12	2 abeilles	renouvellement
Saint-Gervais les Bains	74	1 abeille	renouvellement
Saint-Gildas de Rhuys	56	2 abeilles	renouvellement
Saint-Junien	87	1 abeille	1ere candidature
Saint-Mandé	94	2 abeilles	renouvellement
Saint-Maurice	94	2 abeilles	renouvellement

Saint-Pierre-d'Amilly	17	2 abeilles	renouvellement
Saint-Rome-de-Cernon	12	1 abeille	1ere candidature
Saliès	81	1 abeille	1ere candidature
Senonches	28	1 abeille	1ere candidature
Soultz-les-Bains	67	2 abeilles	renouvellement
Tarbes	65	3 abeilles	renouvellement
Thionville	57	2 abeilles	renouvellement
Toul	54	3 abeilles	renouvellement
Tramoyes	1	1 abeille	1ere candidature

Trévou-Tréguignec	22	1 abeille	renouvellement
Versonnex	1	1 abeille	1ere candidature
Villeveyrac	34	2 abeilles	renouvellement
Vire-Normandie	14	2 abeilles	renouvellement
Vitrolles	13	2 abeilles	renouvellement
Vitry-le-François	51	2 abeilles	Renouvellement

1/ Que récompense le label APicité® ?

Le label national APicité® récompense **les collectivités engagées dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages**. Toute collectivité peut candidater auprès de l'UNAF pour l'obtention du label APicité®, dans le but de diffuser la connaissance, l'information et les savoirs concernant la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages, et de contribuer par des actions de sensibilisation à l'éducation des générations futures.

2/ Qui puis-je contacter pour plus d'informations ?

Gabriel PEÑA, chargé de projets APicité®

Par email : contactapicite@unaf-apiculture.info

Par téléphone : 01 48 87 77 93 - 06 48 50 75 79

3/ Quel est le but du label « APicité® » ?

L'objectif de ce label est donc de **valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs**. Toute collectivité peut en faire la demande. En plus d'être une « récompense officielle », le label est une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages. Il fait la part belle à un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs, et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

4/ Comment présenter la candidature de ma collectivité ?

La démarche est simple : il vous suffit de prendre contact auprès de notre chargé de projets, qui vous enverra l'ensemble des documents nécessaires à votre candidature. **Vous aurez à remplir un questionnaire d'auto-évaluation**, qui a été créé de manière à intégrer plusieurs composantes, depuis la gestion des espaces verts jusqu'au volet sensibilisation. Celui-ci est simple à remplir afin de faciliter votre démarche.

5/ Quelle est la durée du label ?

Le label est accordé pour une période de 2 ans reconductible.

6/ Quels sont les critères du label ?

Les critères du label sont actualisés chaque année par le comité de labellisation, composé d'experts issus de la filière apicole et de structures agricoles et environnementales. Toutes les collectivités peuvent postuler au label APicité® en répondant à un questionnaire d'évaluation assorti d'éléments justificatifs.

Le questionnaire d'évaluation porte sur :

- 1 • Développement durable*
- 2 • Gestion des espaces verts*
- 3 • Biodiversité*
- 4 • Apiculture*
- 5 • Sensibilisation*

7/ Les collectivités qui candidatent au label APicité doivent-elles être nécessairement signataires de la charte zéro-phyto du FREDON ?

Depuis le 1 janvier 2017, les collectivités sont obligées d'entretenir leurs espaces verts sans produit phytosanitaire (Loi Labbé). C'est pourquoi nous n'exigeons pas la signature de la charte zéro-phyto. Cependant, les collectivités qui avaient anticipé et modifié leurs méthodes de travail auparavant peuvent faire valoir ces mesures .

8/ Un label de plus ! Notre collectivité est déjà labellisée : Villes fleuries, Pavillon bleu, Musée de France... Pourquoi candidater pour le label APicité ?

Ce label vise à mettre en avant l'implication des collectivités en matière de développement durable et biodiversité. Il permet de soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs. Cela peut constituer un projet impliquant et motivant différents acteurs : conseillers municipaux, apiculteurs, responsables espaces verts, enseignants, agriculteurs, associations...

9) APicité est un label payant plus coûteux que le label Villes fleuries !

Le label Villes et villages fleuries est géré par le Conseil National des villes et villages fleuries, son budget provient essentiellement du ministère du tourisme alors que le label Apicité ne bénéficie pas de financement public.

10/ Qu'est-ce que l'UNAF ?

*L'Union Nationale de l'Apiculture Française est une **structure syndicale professionnelle**, représentant plus de 20 000 apiculteurs qu'ils soient professionnels, pluriactifs ou petits producteurs, les missions principales de l'UNAF consistent à :*

- Défendre les intérêts économiques de la filière*
 - Protéger les abeilles*
- Sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de l'abeille*
 - Rassembler et représenter les apiculteurs*
- Promouvoir les produits de la ruche et défendre leur qualité*
 - Initier et former de nouveaux apiculteurs*